

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC244

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 10 BIS A

À l'alinéa 7, substituer à la dernière occurrence du mot :

« de »

les mots :

« des règles prévues à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.